

Bilan

LA RÉFÉRENCE SUISSE DE L'ÉCONOMIE

**Attraits fiscaux: la Suisse
très concurrencée** P08

**L'intelligence collective,
le must pour innover?** P38

**Classement 2018 des meilleurs
fonds de placement** P40

CRYPTOMANIE

BITCOIN

GARE AUX ARNAQUES

**Notre guide de A à Z
pour savoir investir
en cryptomonnaies
et éviter les pièges**

P20



DU 31.01 AU 13.02.2018



N°02 - FR. 9.80 - EUROS 9.00



A qui profite America First?

LA DOCTRINE DE DONALD TRUMP, réitérée à Davos, selon laquelle l'Amérique défendra ses intérêts et exclusivement ceux-ci, ne devrait pas réjouir les autres pays. Les fans helvétiques d'America First - il en existe un certain nombre, qui y voient un modèle à suivre - se tirent une balle dans le pied. Si ce discours était adressé aux Américains en Amérique, on pourrait à la rigueur en saluer le patriotisme. Mais il est adressé au reste du monde. Ce qui signifie: «Sachez que l'Amérique défendra encore plus agressivement ses intérêts. Si vous êtes malins, faites-en de même.» Tant mieux, diront ceux qui, chez nous, rêvent d'un «Switzerland First». Tant mieux, diront aussi les anti-globalisation et les souverainistes. Tant mieux, diront les détracteurs de l'interventionnisme militaire et du «Nouvel ordre mondial». Vaste erreur.

Tous les pays n'ont pas la même puissance. Quand le pays dont les dépenses militaires pèsent autant que celles des dix armées suivantes réunies affirme le principe du «chacun pour soi», ce n'est pas une bonne nouvelle pour les autres. Balayés, les buts communs, le primat de la diplomatie et de la coopération, les accords multilatéraux, l'idée de communauté internationale, sans parler de l'humanitaire ou des projets de sauver la planète. Les Etats-Unis continueront d'intervenir militairement là où cela les arrange, sauf que cela se limitera plus encore à leurs seuls intérêts sécuritaires et économiques. C'est l'officialisation du divorce américain de l'ONU et des comptes rendus à la communauté internationale, tendance visible dès les années Bush.

Sur le front de la globalisation, qu'on ne se leurre pas plus: Trump n'épargnera pas par principe les OGM et la viande aux hormones aux anti-TAFTA, qui se sont trop vite réjouis. Il trouvait simplement les termes des traités transatlantique et transpacifique trop au désavantage des Etats-Unis. Si l'avantage américain devenait

beaucoup plus flagrant, le 45^e président ferait l'éloge de la globalisation. D'ailleurs, Davos lui en a donné l'occasion. Tel un CEO venu convaincre son assemblée générale d'actionnaires, l'homme d'affaires a incité l'élite mondiale du business à venir investir aux Etats-Unis, après que Tim Cook (qui avait pris position pour la candidate Hillary Clinton) a mordu à l'hameçon et rapatrié 350 milliards de bénéfices d'Apple. L'Amérique est une entreprise à but lucratif.

Du point de vue suisse, on a meilleur temps de se souvenir de l'épisode très «western» de la fin du secret bancaire et de s'interroger: comment en tant que petit pays peut-on favoriser ses intérêts lors de discussions bilatérales avec les Etats-Unis? Qu'arrive-t-il si l'Amérique estime qu'un pays a empiété sur America First? Comment

**QU'UNE TELLE
PUISSANCE AFFIRME
LE PRINCIPE DU «CHACUN
POUR SOI» N'EST PAS
UNE BONNE NOUVELLE
POUR LES AUTRES PAYS**

résoudre des problèmes globaux comme celui de l'évasion fiscale si les Etats-Unis - premier centre offshore, désormais - ne participent pas? Dans le monde interdépendant d'après-guerre, le multilatéralisme a été inventé pour trouver des solutions globales à des problèmes plus globaux que jamais. Pour faire front sur des causes mondiales communes, ne pas polluer la planète ou déséquilibrer l'économie mondiale (taux de change, excédents commerciaux). Pour prendre en compte des intérêts allant au-delà de ses seules frontières. Pour conférer un poids égal à toutes les nations, fédérer des intérêts et permettre des alliances entre petits pays, suivant le principe que l'union fait la force.

L'ancienne doctrine internationale était de coopérer, pour le meilleur et pour le pire (tout en essayant de tricher). La nouvelle posture américaine est de faire cavalier seul pour se dissocier des problèmes du monde, tout en utilisant l'international à son avantage exclusif. Le pire des deux mondes?

MYRET ZAKI
Rédactrice en chef

DOSSIER EN COUVERTURE



20

Cryptomonnaies: gare aux arnaques

Dans un dossier de 12 pages, Bilan vous guide dans l'univers hermétique mais potentiellement très lucratif des cryptomonnaies. Apprenez, pas à pas, à devenir un investisseur averti, mais aussi les difficultés que posent ces nouveaux avoirs, par exemple en cas de faillite ou de divorce. En prime: une plongée dans la Crypto Valley. **PAR JOAN PLANCADE, FABRICE DELAYE ET MARY VAKARIDIS**



DÉCRYPTAGE

- 08** Face aux mesures des pays européens et des Etats-Unis, la concurrence fiscale se durcit pour la Suisse
- 12** Chine: la finance est en ébullition
- 14** Monnaies virtuelles: la riposte des banques centrales
- 15** SpaceX vs Ariane: le match du «new space»
- 16** Bâle ou Genève? Géopolitique des salons horlogers



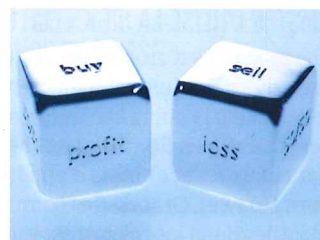
LEADERS

- 32** «Notre objectif? Une croissance de 50% d'ici à 2021»: Foncia veut accélérer son développement en Suisse
- 34** Accessoires de luxe: un pôle d'excellence est né à Genève
- 35** Transferts
- 36** La vie des PME
- 37** RSE
- 38** Faut-il coopérer ou se concurrencer? Débat pour mieux innover



LES RENDEZ-VOUS

- 03** Editorial
PAR MYRET ZAKI
- 04** En couverture
PAR JOAN PLANCADE
- 06** Top secret
- 11** Fiscalement vôtre: Réforme américaine
PAR XAVIER OBERSON
- 17** O tempora, o mores: guerre des sexes
PAR YVES NIDEGGER
- 18** Opinions de la rédaction
- 74** Bibliothèque
PAR FABRICE DELAYE
- 75** La der de Bertschy



SPÉCIAL FONDS DE PLACEMENT

- 41** Investisseurs, ne vous laissez pas éblouir
L'ÉDITO D'HANSPETER FREY
- 42** «L'attrait des fonds devrait encore s'accroître»: analyse et prévisions d'un expert de la BCV
- 46** Les recettes de deux gestionnaires pour réussir le stock-picking
- 47** Nouveau record en 2017 pour les avoirs des fonds suisses
- 48** Les performances du secteur: nos classements des meilleurs fonds
- 50** Guide des fonds d'actions: le zénith est encore à venir
- 60** Guide des fonds obligataires: fini de dormir!
- 67** Guide des autres fonds: les alternatives sont rares

DEVEENEZ UN CRACK DES CRYPTOS

GARE AUX ARNAQUES: BILAN VOUS GUIDE DANS L'UNIVERS HERMÉTIQUE MAIS POTENTIELLEMENT TRÈS LUCRATIF DES CRYPTOMONNAIES. EXPLICATIONS, PAS À PAS, POUR DEVENIR UN INVESTISSEUR AVERTI. **PAR JOAN PLANCADE**

DEVEENEZ UN CRACK DES CRYPTOS

GARE AUX ARNAQUES: BILAN VOUS GUIDE DANS L'UNIVERS HERMÉTIQUE MAIS POTENTIELLEMENT TRÈS LUCRATIF DES CRYPTOMONNAIES. EXPLICATIONS, PAS À PAS, POUR DEVENIR UN INVESTISSEUR AVERTI. **PAR JOAN PLANCADE**



CHOISIR UN PROJET: ÉVITEZ LES ARNAQUES

INVESTIR DANS LES CRYPTOMONNAIES est un exercice périlleux, l'actualité est là pour le rappeler. Après avoir bondi de 1700% en 2017, le prix du bitcoin a été divisé par deux durant la première quinzaine de janvier. Plus volatil encore, le cours du XRP (Ripple) a décuplé entre le 10 décembre 2017 et le 7 janvier 2018... avant de perdre la moitié de sa valeur sur la seule journée du 16 janvier. Ce «mardi noir» a vu certains projets douteux comme Bitconnect, valorisé la veille près de deux milliards, disparaître en quelques heures, laissant sur le carreau des milliers d'investisseurs (lire l'encadré page suivante).

Si la blockchain (voir lexique ci-contre) demeure la révolution technique du moment, différencier une opportunité d'une arnaque demande un investissement personnel important. S'orienter dans cet univers nébuleux (il existe près de 1400 cryptomonnaies ou jetons) nécessite en premier lieu une compréhension de son fonctionnement et de ses enjeux.

1. Repérer les initiatives

Près de 1000 applications ont ainsi été développées sur la seule plateforme Ethereum au cours des deux dernières années (voir l'encadré page 24). Elles sont recensées sur le site stateofthedapps.com (Dapps, pour Apps décentralisées), où le futur investisseur peut visualiser les projets déjà lancés ou en cours. Investir au moment du lancement peut être un choix porteur en termes de rendement, mais aussi plus risqué. La quasi-totalité des applications se financent via une ICO (voir lexique) à leur démarrage, sorte de crowdfunding par émission de jetons durant une période limitée, qui permet d'acquérir des tokens (lexique) dès le lan-

cement du projet, et parfois à un prix préférentiel. Le site [ICOCOUNTDOWN](http://ICOCOUNTDOWN.com), par exemple, regroupe les différentes ICO en cours. Un suivi régulier permet de se tenir au courant au plus tôt des initiatives.

2. Étudier les buts du projet

Avant d'investir, il faut s'assurer de comprendre le but et le fonctionnement d'un projet. Pour cela, se rendre sur son site internet sur lequel doit impérativement figurer le white paper (voir lexique), que l'on doit prendre le temps de lire. Alexandre Stachtchenko, cofondateur de Blockchain Partner, société parisienne de conseil et d'accompagnement de projets blockchain et cryptomonnaies (notamment ICO), et coauteur du premier livre en langue française sur le sujet, *La blockchain décryptée*, insiste sur l'importance d'accéder à cette profession de foi: «Un white paper doit être orienté business, plutôt que purement technique. Il doit être compréhensible pour quelqu'un qui n'est pas du monde de l'in-

formatique. Un lien pour les développeurs peut être proposé en complément. En revanche, un white paper ne promet jamais de retour sur investissement. D'une manière générale, une cryptomonnaie ou une ICO qui assure 300% de retour sur un an par exemple est une arnaque.» Pour avoir une référence en la matière, on pourra consulter ceux de Bitcoin (par Satoshi Nakamoto) ou Ethereum (Vitalik Buterin) qui font figure de modèles du genre.

Le white paper doit permettre de comprendre l'utilité intrinsèque du jeton que l'on projette d'acheter, c'est-à-dire son utilisation concrète dans la validation d'une transaction. Dans le cas de CIVIC, application sur Ethereum pour transmettre une identité digitale sécurisée (dans le cadre de démarches administratives), le jeton CVC sert de moyen de règlement dans le système entre deux parties via une validation. Si on ne voit pas l'utilité intrinsèque, il peut être purement spéculatif.

La situation doit également être réévaluée dans le temps, comme le fait remarquer Alexandre Stachtchenko: «Bitcoin, par exemple, a été défini à la base, dans le fameux white paper de Satoshi Nakamoto comme du «peer-to-peer cash», du cash de pair à pair. Or, aujourd'hui, avec des frais de transaction délirants de 30 ou 40 dollars, la fonction de cash semble disparaître, pour s'orienter de plus en plus vers une valeur de réserve ou spéculative, ce qui doit interroger.»

LEXIQUE DE LA BLOCKCHAIN

Blockchain Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle (définition de Blockchain France)

ICO (Initial Coin Offering) Méthode de levée de fonds participative, fonctionnant via l'émission d'actifs numériques (tokens) échangeables contre des cryptomonnaies durant la phase de démarrage d'un projet sur la blockchain.

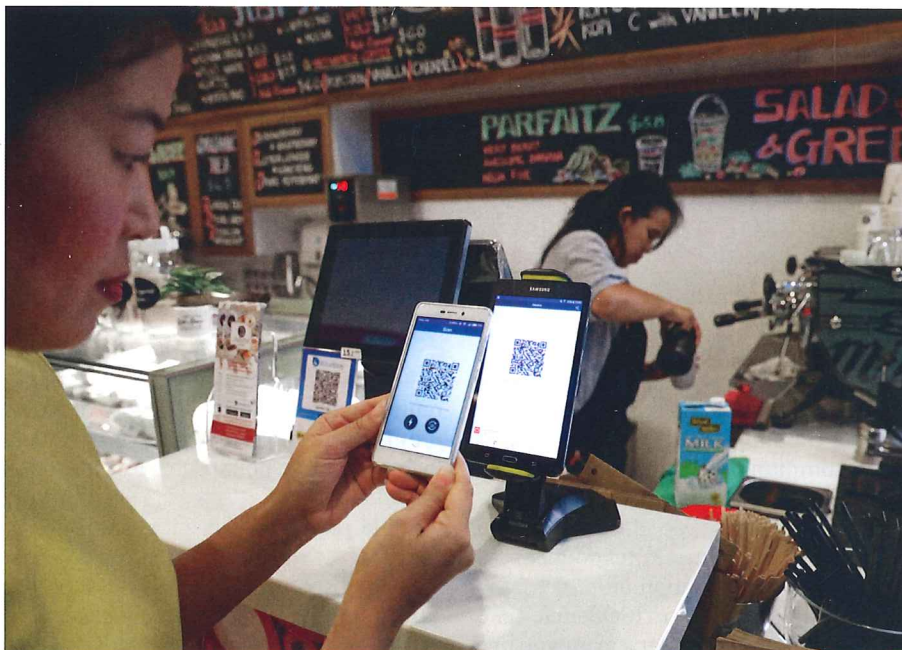
Token ou jeton Lors d'une ICO, également appelée crowdfund, des tokens sont émis et vendus via internet à des investisseurs afin de financer le lancement et le développement d'un projet utilisant la blockchain. Ces tokens doivent en principe être partie intégrante du fonctionnement et/ou du modèle d'affaires du projet.

White paper Présentation, de quelques dizaines de pages, d'un projet: son ambition, sa manière exacte de fonctionner ainsi que, dans le cadre d'une ICO, des jetons, de leurs utilisations et mode de délivrance.

3. Vérifier que l'équipe tient la route

Autre élément fondamental, s'assurer sur le site internet que les membres de l'équipe sont explicitement présentés, avec leur fonction, et de manière publique. «L'équipe, c'est le plus important, estime Alexandre Stachtchenko, plus important même que le business, car il arrive que le business pivote autour de l'équipe en cours de projet. Si le nom des membres n'est pas public, c'est une arnaque à 100%. Les initiateurs disparaîtront avec l'argent des investisseurs.» Le cas de figure s'est déjà produit à plusieurs reprises, encore récemment avec Plexcoin (voir encadré).

Le fait que l'équipe existe ne suffit pas à garantir le sérieux d'un projet. Il faut googliser un par un chaque membre, en portant une attention particulière aux développeurs et à la communauté autour du projet. «Si un développeur a 35 ans et que je ne trouve rien sur lui, c'est intrigant. Cela peut arriver qu'un petit génie apparaisse soudainement, mais c'est rare. Normalement, un développeur dans ce milieu a déjà posté sur



Quelques rares commerces permettent de régler en cryptomonnaies (ici un café à Singapour).

BITCONNECT, UNE ARNAQUE À PRÈS DE DEUX MILLIARDS

Six heures ont suffi à réduire à néant la 31^e capitalisation du marché des cryptomonnaies. Entre 12 h et 18 h ce mardi 16 janvier 2018, les 1,8 milliard de valorisation de Bitconnect se sont envolés. Son cours s'est effondré de plus de 95% et la société a annoncé sa fermeture prochaine, selon les déclarations de ses fondateurs sur injonction des autorités de plusieurs Etats américains. Constamment dénoncée par la communauté comme un schéma de Ponzi, Bitconnect proposait aux investisseurs de placer leur argent dans les jetons, pour être investis, avec des rendements journaliers exorbitants pouvant atteindre 0,6%. Ces intérêts auraient en réalité été payés par l'argent investi par les nouveaux venus. Un système qui ne tient qu'en période d'euphorie, avec l'arrivée massive de nouveaux entrants et qui s'effondre au premier retournement de tendance. Comme celui intervenu à la mi-janvier. Si Bitconnect a tourné pendant des mois, d'autres arnaques durent le temps d'une levée de fonds par ICO. Deux mois de prison et 110 000 dollars canadiens (85 000 francs) d'amende ont ainsi été prononcés en décembre par l'Autorité des marchés financiers canadienne à l'attention de Dominic Lacroix, fondateur de Plexcoin. Anonymat de l'équipe, promesse de rendements supérieurs à 1000%, smart contract (code) non publié sur github, tous les éléments constitutifs d'une arnaque étaient réunis dans cette ICO. 15 millions de dollars avaient ainsi été frauduleusement levés.

reddit, ou sur des forums. Une fois qu'on l'a trouvé, il faut lire ce qu'il fait et les avis que l'on trouve dessus.»

Il est fortement recommandé de visiter le site Github, bien connu des développeurs, blockchain ou non, qui l'utilisent pour partager leur travail et leurs recherches. La plupart des équipes et projets sérieux y figurent. Les projets étant open source, le code est censé se trouver ici de manière publique. «Le lien vers Github doit figurer sur le site du projet, comme c'est le cas par exemple sur Ethereum. Certains considèrent qu'un ratio assez brut, mais simple, c'est de vérifier qu'au moins 5 développeurs travaillent sur un projet. Sinon, c'est qu'il n'est pas assez avancé et donc trop risqué pour un investisseur néophyte.»

4. Analyser la répartition des jetons

Une erreur classique consiste à croire qu'un jeton à quelques centimes offre un potentiel supérieur à celui qui serait coté plusieurs centaines de francs. «Considérer, comme on l'entend souvent, que le XRP (Ripple) qui vaut 1,30 dollar est une meilleure opportunité que le bitcoin, car ce dernier en vaut plus de 10 000, est un raisonnement erroné, note Alexandre Stachtchenko. Car, par exemple, 100 millions de ripple sont déjà émis, contre seulement 17 millions pour le bitcoin. Mais le plus inquiétant, chez Ripple, est la répartition des jetons. Une quinzaine de portefeuilles détiennent 80% des jetons, ce qui en fait une monnaie faiblement décentralisée et fortement manipulable. Investir dedans représente un risque conséquent.»

Avant de miser ses économies dans le

cadre d'une ICO, potentiellement plus rentable mais également beaucoup plus risquée, il faut donc analyser la répartition des jetons. Celle-ci doit être explicitée de façon transparente. La part des jetons gardés par l'équipe doit rester modeste, comme le détaille Alexandre Stachtchenko: «Posséder une partie des jetons peut avoir un effet motivant, similaire à l'equity pour les entreprises traditionnelles, mais le risque est que l'équipe se concentre sur le trading de ses jetons au lieu de développer le projet, dans une pure logique court-termiste. De plus, si par exemple un fondateur dispose de 100 000 jetons à 100 francs, il est déjà riche, quel intérêt pour lui de continuer à travailler sur son projet?»

On privilégiera les ICO qui imposent un séquestre des fonds levés, qui sont ensuite libérés par tranche, selon l'avancement du projet, avec chaque fois une validation préalable de la communauté des détenteurs de jetons. Une bonne pratique qui protège contre les plus gros abus, en institutionnalisant le contrôle de l'allocation des fonds.

5. Adopter un regard critique

Faire toutes ces vérifications par soi-même est d'autant plus important que les sources d'information disponibles ne répondent pas aux standards déontologiques ni au cadre réglementaire de l'écosystème économique et financier classique. Alexandre Stachtchenko insiste: «Il ne faut croire personne sur parole. Quand la presse spécialisée met en avant un projet, il est difficile de discerner si le sujet est sponsorisé ou pas. Les advisors sont souvent payés pour être affichés comme caution des ICO. Chez certaines agences de notation, censées évaluer

le sérieux du projet, plus on paie, meilleure est la note.»

Une tribune cosignée en octobre 2017 par la communauté blockchain & cryptomonnaies française sur Medium, intitulée «ICO, l'impératif de la transparence» s'étonne des excellentes notes données par deux agences de notation au projet français DomRaider (4,6/5 sur ICOBench, 4,5/5 sur ICOBazaar). Ce dernier a maintenu une certaine opacité pendant son ICO, en cachant le «smart contract», élément technique central définissant les règles de l'ICO, normalement public, et n'a toujours pas révélé la somme levée. De fait, les pratiques d'agences de notation interrogent, à l'image d'ICOBazaar, qui propose trois services (de 0,1 à 3 bitcoins, soit près de 40000 francs),

l'offre premium stipulant que «les concurrents n'apparaissent pas au côté de votre profil ICO», et que «votre ICO sera dans le top de la liste pour toutes les catégories sélectionnées».

Si la plupart des agences de notation ainsi que les titres de la presse spécialisée «cryptoenthousiastes» doivent être regardés avec la plus grande circonspection, certaines sources jouissent d'une image de sérieux, à l'image de la communauté francophone cryptofr.com, qui réunit depuis 2014 plus de 4000 personnes qui partagent notamment des analyses sur des projets ou investissement. Il est possible de demander des avis sur la plateforme avant un investissement. Mais pour Alexandre Stachtchenko, la distance critique reste de mise: «Aucune source n'est parole d'Evangile. Dans un univers si peu régulé, il faut apprendre à aller chercher les informations soi-même, et à en être critique.»

Le portefeuille peut-être installé sur mobile ou ordinateur, mais la protection doit être adaptée aux montants, comme l'explique Alexis Roussel, fondateur de bity.com, principale plateforme de trading de cryptomonnaies romande: «Quand on dispose de 100 francs de crypto, cela reste raisonnable de l'avoir sur son téléphone portable (à condition d'avoir quand même un back-up). C'est comme avoir 100 francs dans sa poche. En revanche, on prend rarement 10 000 francs sur soi.»

Toutefois, le risque de hacking reste très fort. Si l'ordinateur est corrompu, un individu malveillant peut relativement facilement accéder au contenu et détourner les cryptomonnaies contenues dans le wallet. Parmi les solutions, les wallets en ligne (myetherwallet.com pour les ethers par exemple) permettent de stocker les clés sur l'ordinateur et de se connecter uniquement pour les transactions via une interface simple pour entrer clés et mot de passe. Alexis Roussel reste toutefois assez réservé sur le niveau de protection proposé: «Certains sites malveillants copient l'interface, l'utilisateur croit alors qu'il est sur le bon site, tape ses clés et codes en toute confiance... et se fait tout hacker. Il faut toujours bien vérifier dans le navigateur que l'adresse est la bonne, avant d'entrer ses données.»

Afin d'obtenir un niveau de protection plus poussé, du matériel externe peut être commandé sur internet, comme Ledger et Trezor ou Digital bitbox. Il se présente sous la forme d'une clé USB, qui stocke les identifiants du compte en toute sécurité, car même si l'ordinateur est compromis, les individus malveillants ne peuvent pas accéder aux clés privées. Qui plus est, une solution comme Ledger est très large, puisqu'elle permet de stocker, en plus des cryptomonnaies, la grande majorité des tokens.

Face aux difficultés techniques de la création d'un wallet, beaucoup optent pour un stockage sur les plateformes de trading même. Cette solution de facilité n'est pas sans risque. Le hacking de Gatecoin en 2016 a entraîné la perte de deux millions en ethers et bitcoins. On se souvient

DE BITCOIN À ETHEREUM

Pionnier de la blockchain, le bitcoin a posé dès 2009 les fondements de la technologie: permettre une transaction sécurisée et rapide au sein d'une communauté, «de pair à pair», c'est-à-dire sans l'intervention d'une autorité centrale. D'autres blockchains ont suivi, avec chacune sa propre cryptomonnaie et son usage. Dans le cas de bitcoin, il s'agit à la base de transferts de cash. Ripple, plus axé sur les transferts internationaux, propose aux banques de remplacer le swift. En 2015, Ethereum a donné un nouvel élan à la technologie. Lancée par Vitalik Buterin, il s'agit avant tout d'une plateforme de développement de projets qui étend la potentialité de la blockchain bien au-delà de la simple transaction financière, en permettant d'automatiser et de sécuriser toute une série de transactions numériques (transmission d'identité digitale sécurisée, messagerie cryptée inviolable, paris et prédictions en ligne...). En l'espace de deux ans, ce sont plusieurs centaines d'applications qui ont été lancées sur Ethereum au travers de smart contracts (des programmes informatiques autonomes). Elles fonctionnent et se financent grâce à l'émission de tokens ou jetons (voir lexique), cotés sur les plateformes spécialisées aux côtés des cryptomonnaies.

À L'ACHAT: SÉCURISEZ VOS JETONS

1. Trouver une solution de stockage adaptée

Une fois identifiée une opportunité d'investissement, avant d'acheter, il faut définir sa solution de stockage. Il s'agit en général d'un portefeuille électronique, appelé «wallet». Ce dernier est constitué par une clé privée (51 caractères) et une clé publique (adresse) protégée par un mot de passe. Dans le cas d'une stratégie d'investissement sur plusieurs cryptomonnaies ou jetons, il faut vérifier que le portefeuille les accepte toutes. Parmi les wallets les plus utilisés sur le marché, Jaxx, Copay, Bread ou encore Mycelium sont téléchargeables gratuitement. Pour le bitcoin, on peut aller sur le site bitcoin.org, qui propose un large choix.

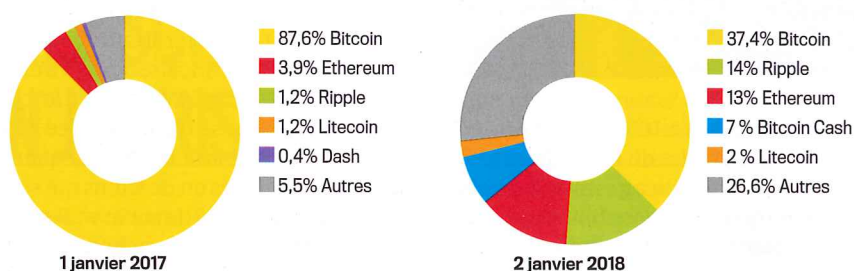
CRYPTOMONNAIES, L'INCROYABLE BOOM

BITCOIN, UNE HISTOIRE DE BULLES?



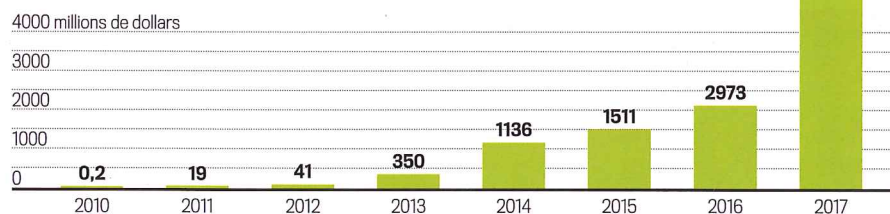
LE BITCOIN A PERDU SON MONOPOLE SUR LE MARCHÉ

PART DES PRINCIPALES CRYPTOMONNAIES DANS LA CAPITALISATION GLOBALE



LE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES, UNE INDUSTRIE FLORISSANTE

REVENUS CUMULÉS DU MINAGE, S'ILS ÉTAIENT IMMÉDIATEMENT CONVERTIS EN DOLLARS



2017, L'EMBALLEMENT SPÉCULATIF

VARIATION DES CRYPTOMONNAIES SUR UN AN:

+34 973%

Ripple (de 0,0063 à 2,21 dollars)

+8937%

Ethereum (de 8 à 723 dollars)

+5066%

Litecoin (de 4,51 à 233 dollars)

+1336%

Bitcoin (de 973 à 13791 dollars)

+810%

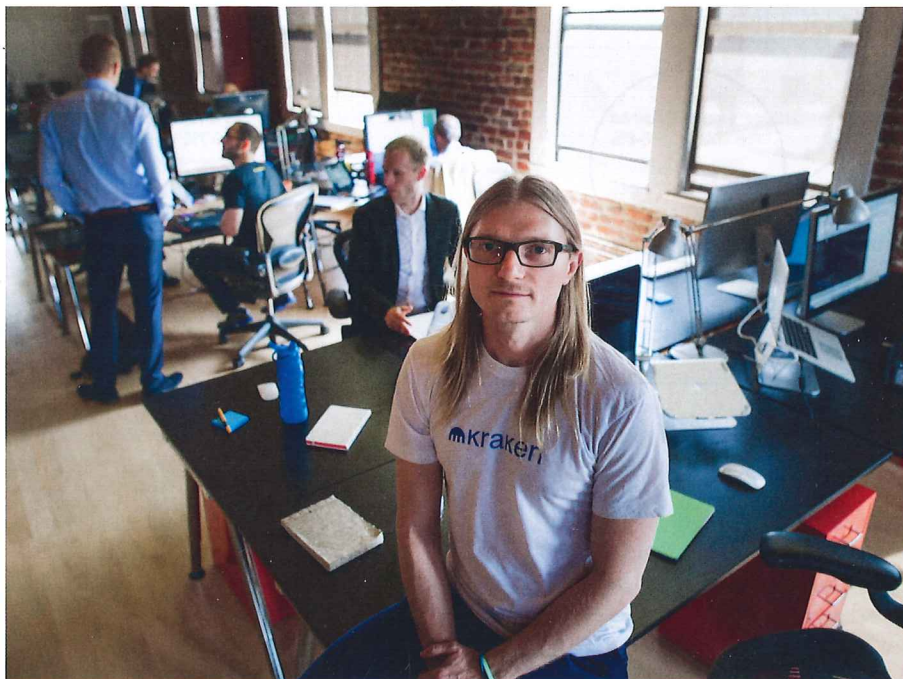
Bitcoincash* (de 282 à 2568 dollars)

* En seulement six mois d'existence

LE POUVOIR D'ATTRACTION DE LA CRYPTO VALLEY: ZUG CONCENTRE LES SOCIÉTÉS ACTIVES DANS CE SECTEUR



Sources: ABCBourse, CoinMarketCap, CryptoFrance, GDI



Jesse Powell, fondateur de Kraken, plateforme web d'échange de cryptomonnaie.

que la fermeture de Mtgox en 2014 avait conduit à l'évaporation des bitcoins des utilisateurs et à une chute du cours de la devise. Récemment encore, la plateforme coréenne Yobit, attaquée deux fois en 2017, a été déclarée en faillite. «Stocker sur une plateforme est doublement risqué, résume Alexis Roussel. Il y a le risque technique, le hacking, mais aussi le risque réglementaire, celui de voir la plateforme fermée par les autorités.»

2. Bien choisir ses plateformes

Trois critères essentiels président au choix d'une plateforme d'achat et de vente:

La fiabilité. Comme précisé auparavant, certaines plateformes peuvent présenter des risques. D'où l'importance de bien s'informer sur les forums. Beaucoup d'appels à la méfiance avaient précédé la fermeture de la coréenne Yobit. On privilégiera les poids lourds du secteur, comme Kraken ou Okcoin.

La liquidité. Outil indispensable, le site coinmarketcap.com permet, pour une monnaie donnée, de regarder le volume journalier sur chaque plateforme. Si le volume passe en dessous du million, voire moins encore, le risque est fort qu'au moment de vendre, il n'y ait pas un acheteur en face au prix donné. Plus la capitalisation est faible, plus il faut être attentif à cette donnée. Pour les tokens en particulier, on privilégiera les quatre plateformes dominantes Bittrex, Bitfinex, Poloniex et HitBTC, sur lesquelles l'écart entre l'offre et la demande ne dépasse souvent pas 0,25%.

Les frais. Ils sont extrêmement variables. Sur la plateforme française Coinhouse, facile d'accès et sécurisée, les frais par trans-

action varient de 6 à 10%, quand l'américaine Kraken affiche de 0,16 à 0,26%! En général, la carte bancaire est plus chère que le virement. Une possibilité simple est d'acheter aux distributeurs de bitcoins présents en Suisse. Notamment ceux des CFF, ou encore ceux de bity.com, principale plateforme de trading de cryptomonnaie en Suisse romande. Les taux peuvent être parfois élevés (9% pour les CFF).

COMMENT SE CRÉE LA CRYPTOMONNAIE?

Pour sécuriser une transaction entre individus en l'absence d'une autorité centrale (banque), le système soumet des problèmes algorithmiques très complexes à résoudre. Dans le cas du bitcoin, un bloc, représentant l'ensemble des transactions qui viennent d'être effectuées dans le monde, est créé toutes les dix minutes. C'est le principe même de la blockchain, ou chaîne de bloc, véritable historique des transactions depuis l'origine du système. Plusieurs ordinateurs sont en concurrence pour chaque tranche de dix minutes, et le premier à résoudre le problème mathématique réalise le bloc et reçoit une récompense. Plus la puissance de calcul mise à disposition est importante, plus la probabilité d'y parvenir est élevée. Pour le bitcoin par exemple, la récompense actuelle avoisine les 12,5 bitcoins par bloc, soit près de 130 000 francs. 700 000 nouveaux bitcoins ont ainsi été minés en 2017, soit plus de 7 milliards de francs en valeur, auxquels s'ajoutent toutes les autres cryptomonnaies qui fonctionnent sur le même principe.

3. Acheter, vendre

On ouvre son compte sur une plateforme via une inscription en ligne, avec la création d'un login et d'un mot de passe. Pour tout transfert de monnaie fiduciaire vers une plateforme, une validation du compte sera demandée au préalable, incluant au minimum nom et prénom, adresse, RIB, pièce d'identité et justificatif de domicile.

Au moment d'acheter, il faut effectuer un transfert par carte bancaire ou par virement (moins cher) vers la plateforme, en lui communiquant l'adresse du wallet créé (la clé publique). Le site affiche alors la quantité de cryptomonnaies ou de jetons qui seront envoyés en contrepartie sur le wallet.

Pour vendre, c'est le schéma inverse. On se logue sur la plateforme, sur l'onglet «sell», on choisit quelle cryptomonnaie on souhaite vendre, puis le montant, par exemple 15 ethers. La plateforme indique alors la somme qui sera versée (16125 francs dans ce cas) et affiche la clé publique (adresse) de son wallet à elle pour recevoir la cryptomonnaie. Le vendeur doit ensuite se connecter à son portefeuille et effectuer le transfert de 15 ethers vers cette adresse. Une fois reçue la cryptomonnaie (cela prend quelques minutes), la plateforme envoie par mail une confirmation de la réussite du transfert et procède au virement vers le compte bancaire du vendeur.

La difficulté est que plusieurs étapes peuvent se rajouter. Certains jetons ne sont échangeables qu'en ethers ou en bitcoins, qu'il faut donc acheter au préalable. La société Bity vend des ethers et des bitcoins directement en franc suisse sur son site. Pour les autres cryptomonnaies, il faut en plus changer ses francs suisses et recourir le plus souvent à des plateformes étrangères: «On a souvent plusieurs comptes sur plusieurs plateformes, relève Alexis Roussel. Il faut les gérer et les sécuriser. On n'est pas dans la finance classique, chacun doit faire un gros travail sur la responsabilité numérique. C'est aussi parce que c'est plus difficile d'investir dans les cryptomonnaies que les rendements sont si élevés.»

A noter que certaines banques, comme Swissquote, proposent à leurs clients d'acheter, stocker et revendre du bitcoin

pour eux. Une solution qui présente l'avantage d'avoir la garantie d'une banque à des taux encore abordables.

MINER DEPUIS CHEZ SOI, UN JEU RISQUÉ

Il n'est pas nécessaire d'acheter des cryptomonnaies pour en posséder. Elles peuvent aussi être dénichées, c'est le principe du

minage. En guise de pelle et de pioche, de la puissance de calcul (microprocesseurs) et une grande quantité d'électricité (voir encadré page ci-contre). En 2009, un simple ordinateur personnel, équipé d'un programme adéquat, suffisait à produire un bloc de bitcoins. Aujourd'hui, la complexification due à la hausse exponentielle du nombre de transactions requiert des puissances de calcul plus conséquentes. C'est ainsi que sont nés les kits de minage, censés permettre de miner chez soi, ainsi que les fermes, véritables entreprises informatiques connectant des centaines, voire des milliers, de cartes graphiques.

Le mirage des kits de minage

Au premier abord, l'idée est séduisante,

et vendue clés en main. On commande son kit de minage (ASIC) sur internet, il est livré, il n'y a plus qu'à le brancher et il «mine» une cryptomonnaie donnée vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Présenté sous la forme d'un bloc de taille moyenne, avec un ventilateur intégré, son prix varie de quelques centaines à plusieurs milliers de francs selon la puissance et la capacité d'extraction. Sur un matériel payé 1450 francs (pour l'Antminer D3, qui mine du Dash), le rendement calculé par les sites spécialisés laisse rêveur: près de 600 francs par mois, électricité déduite, soit un amortissement en moins de trois mois.

La réalité est beaucoup plus nuancée. Tout d'abord parce que l'objet met deux mois avant d'être livré, et que la difficulté



**La révolution
continue !**

Diversifiez votre portefeuille de crypto-monnaies.

- Accès au Bitcoin, Bitcoin Cash, Ethereum, Litecoin et Ripple
- Exécution des transactions en toute sécurité
- Avec les garanties d'une banque suisse

[swissquote.com/crypto](https://www.swissquote.com/crypto)

 **Swissquote Bank**

de calcul pour l'extraction de la monnaie a augmenté entre-temps. Ensuite, beaucoup de personnes le reçoivent en même temps, ce qui augmente encore cette difficulté. L'objet sera très vite dépassé par de meilleurs appareils et rendu obsolète, dans un délai variant entre six mois et un an.

Les fermes en coopérative

Pour Ludovic Thomas, cofondateur avec Christophe Lillo d'Alpine Mining – leader suisse du minage d'ethers –, le minage à la maison a tout d'un mirage: «C'est un marché ultraspéculatif, où des professionnels achètent des ASIC, minent deux semaines avec et les revendent le double, et où il est très difficile de s'orienter. En plus, les gens ne se rendent pas compte que ce sont des machines industrielles très bruyantes, on a l'impression d'être à côté d'un réacteur, sans compter que la température d'un ASIC peut monter jusqu'à 115 degrés. Des gens nous appellent en nous demandant d'héberger en urgence leur ASIC car une vie familiale normale en leur présence est impossible.»

Les fermes de minage proposent une alternative plus simple à gérer: les contrats de cloud mining. Il s'agit de louer une puissance de calcul, gérée et hébergée à distance par des professionnels. Parmi les leaders mondiaux, Genesis Mining et ses fermes géantes en Islande. Les contrats durent deux ans pour la plupart et permettent un amortissement dès un an.

La communauté dénonce cependant des promesses parfois non tenues. Ce que reconnaît Ludovic Thomas, d'Alpine Mining: «Il est vrai qu'il est quelquefois prévu qu'en cas de non-rentabilité pendant deux mois, le contrat soit stoppé, sans possibilité de récupérer son argent.» Alpine Mining tente de se démarquer de ces pratiques: «Nos contrats de deux ans ne peuvent pas être interrompus et nous pouvons basculer sur une autre cryptomonnaie pour une meilleure rentabilité si nécessaire.»

Reste le risque inhérent à la volatilité des cryptomonnaies, le pari sur le cloud mining étant en partie corrélé à la bonne tenue des cours sur la durée. ■

«LE MONDE DES CRYPTOS N'EST PAS ENCORE TESTÉ JURIDIQUEMENT»

Faillites, décès, divorces, fraudes... Que se passe-t-il en cas de litiges sur les cryptos et les tokens des ICO? Les réponses d'un avocat spécialisé.

Associé de l'étude d'avocats Lenz & Staehelin, à Genève, au sein du groupe bancaire et réglementaire, **Fedor Poskriakov** s'est spécialisé récemment dans le droit applicable aux cryptomonnaies et aux Initial Coin Offerings (ICO). Il conseille de nombreuses sociétés intéressées par de telles émissions en Suisse romande, de même que des institutions financières, dont notamment Swissquote, en relation avec des questions touchant aux cryptomonnaies. Il explique ici les nombreux pièges qui attendent les candidats investisseurs dans ces nouveaux produits financiers.

Les bitcoins comme les autres cryptomonnaies sont déposés chez des intermédiaires. Quelle garantie a-t-on de les récupérer en cas de faillite?

C'est une question très complexe et controversée. Dans beaucoup de cas, ces intermédiaires (appelés «wallet providers») ne détiennent pas réellement les bitcoins ou autres cryptomonnaies pour vous, mais offrent un service ou un logiciel (appelé «wallet») qui vous permet d'accéder à vos bitcoins. Il ne s'agit dès lors pas de dépôts au sens bancaire, même si la loi sur le blanchiment (LBA) pourrait s'appliquer en fonction des services proposés par le prestataire. La distinction est importante parce qu'en Suisse, elle permet à ces prestataires de ne pas être soumis à la législation bancaire. En cas de faillite, dans la mesure où le prestataire ne détient pas en dépôt les bitcoins, ceux-ci échapperont à la masse en faillite.

La situation est plus compliquée si l'intermédiaire agit comme véritable dépositaire, car, sauf si certaines conditions sont réunies, les cryptomonnaies tomberaient dans la masse en faillite du prestataire.

Le choix du prestataire est, dans tous les

cas de figure, critique, à la fois en matière de sécurité et de traitement en cas de faillite. Typiquement, en cas de dépôt de cryptomonnaies auprès d'une banque autorisée par la Finma, les spécialistes s'accordent à dire que ces cryptomonnaies reviendront bien aux déposants en cas de faillite car c'est plus favorable pour la protection des clients. Toutefois, les raisonnements juridiques et les conditions techniques pour arriver à cette conclusion sont encore débattus.

On peut donc récupérer ces bitcoins pour les mettre chez un autre intermédiaire ou dans un autre «wallet»?

Cela va dépendre. D'abord, il faut mesurer que ce n'est pas toujours très facile en pratique. Je me suis livré à l'exercice et le moins que l'on puisse dire c'est que le processus est lourd et demande des connaissances techniques. Tous les «wallets» ne permettent pas une migration aisée chez un concurrent, même si l'on peut toujours tenter de faire un virement sur une nouvelle adresse blockchain (moyennant des frais et un temps d'attente qui peut atteindre plusieurs jours).

Ensuite, cela va dépendre du type d'accès et de contrôle que vous a donné cet intermédiaire pour vos bitcoins. Dans certains cas, il s'agit juste d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, mais sans que vous ayez accès à la clé cryptographique privée qui contrôle l'adresse blockchain de vos bitcoins. Sans cette clé privée, il est impossible d'accéder aux bitcoins. La solution idéale en termes de contrôle pour l'investisseur est d'être le seul à connaître sa clé privée. En cas de faillite du prestataire ou d'interruption de service par celui-ci, il sera toujours possible d'accéder aux bitcoins et de les transférer grâce à la clé privée. D'un autre côté, en cas de sa perte, les bitcoins seront eux aussi «perdus», sans aucun recours ni récupération possible.

Et que se passe-t-il en cas de décès ou de divorce?

On évolue ici dans un système non testé. Mais



en substance, les bitcoins sont des actifs financiers qui feront partie de la succession, de sorte que si les héritiers ont accès à la clé privée du défunt propriétaire des bitcoins, ils pourront les récupérer. Sans la clé privée, ce sera impossible, sauf si le prestataire du «wallet» a également accès à celle-ci et pourrait être contraint par le juge de la remettre aux ayants droit. A défaut, le risque est que les bitcoins soient totalement irrécupérables, ou qu'un tiers ayant accès à la clé privée se les approprie.

De même, si un époux met toute sa fortune en bitcoin pour la cacher dans la perspective d'un divorce, ni son épouse ni même le juge ne pourra pas les récupérer sans avoir accès à cette clé cryptographique privée. On peut imaginer que le juge ordonne la saisie, mais sauf dans le cas d'un dépôt auprès d'un intermédiaire qui a également accès à ladite clé privée, la saisie sera difficilement réalisable. Par contre, si les bitcoins sont détenus auprès d'une banque, la situation sera bien plus simple en cas tant de succession que de partage en cas de divorce.

Dans la foulée des cryptomonnaies, les investisseurs sont tentés par l'émission de tokens lors des ICO. Quels sont les risques?

Les avocats recommandent aujourd'hui aux initiateurs de ces opérations d'obtenir un avis

de la Finma pour savoir si les activités envisagées sont soumises à la prévention en matière de blanchiment d'argent ou à l'obligation d'obtenir une autorisation. En effet, il y a tellement de façons de structurer les activités liées à la blockchain et aux ICO, et les tokens peuvent avoir des fonctionnalités quasi infinies. Du coup, leur qualification juridique n'est pas aisée.

Ces rulings de la Finma ne peuvent cependant pas être utilisés dans la publicité de l'ICO, même si certains peuvent être tentés de les faire passer pour un label de qualité. Il n'y a aujourd'hui pas de standards minimaux, de sorte qu'il faut pour les investisseurs faire très attention aux termes contractuels des émissions, qui sont encore trop souvent vagues. Par exemple, dans certains cas, l'émission de tokens passe par une fondation à laquelle on fait juridiquement un «don», contre une promesse plus ou moins claire de recevoir des tokens futurs, le jour où ceux-ci seront émis. Ce type d'investissement n'est de loin pas destiné à tout un chacun et devrait être réservé à un public averti et suffisamment sophistiqué pour apprécier les risques. Il faut saluer dans ce contexte les travaux des diverses associations de la branche, dont la Swiss Blockchain Association récemment lancée, ainsi que la création par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) d'un groupe de travail sur la technologie

«blockchain» et les ICO, chargé d'examiner le cadre juridique et présenter les éventuelles mesures à prendre.

Les investisseurs lésés ne pourront-ils pas se plaindre au juge?

Cela dépend des faits. Dans des cas pathologiques, on peut imaginer le dépôt d'une plainte pénale pour escroquerie ou gestion déloyale. Pour les cas de nature purement contractuelle, il ne resterait que la voie d'une action civile, mais il n'y a pas de «class actions» en Suisse comme aux Etats-Unis, de sorte que chaque investisseur devra agir individuellement pour son cas particulier. Dès lors, en fonction du montant de l'investissement, et compte tenu de la complexité du sujet, de l'incertitude du procès, des frais d'avocat et de procédure, seuls les investisseurs les plus importants pourront se permettre d'agir. Encore faut-il que le juge suisse soit compétent, ce qui ne sera pas forcément le cas. Une action à l'étranger sera encore plus compliquée à mettre en œuvre pour un investisseur suisse.

FABRICE DELAYE

QUE DÉCLARER, COMMENT SUIS-JE IMPOSÉ?

L'obligation de déclarer tous ses actifs patrimoniaux inclut les cryptomonnaies et les tokens, éléments de la fortune. La valeur est prise au 31 décembre. Pour le bitcoin, l'Administration fédérale des contributions définit un cours officiel. Les autres cryptomonnaies sont évaluées via des plateformes spécialisées. Vincent Mignon, avocat spécialisé dans les cryptomonnaies pour le cabinet Leax à Neuchâtel, rappelle: «Lorsque vous faites un gain sur votre fortune privée, la plus-value n'est pas imposable. Seul un nombre élevé de transactions peut-être assimilé à du commerce professionnel de titres, auquel cas la plus-value est un revenu et imposé comme tel. Un flou persiste toutefois car il n'y a pas un nombre de transactions défini, et que les cryptomonnaies induisent souvent plus de transactions que les titres classiques.»

SURCHAUFFE DANS LA CRYPTO VALLEY SUISSE

CONNUE INTERNATIONALEMENT COMME LA MECQUE DES CRYPTOMONNAIES, LA RÉGION DE ZOUG A ATTIRÉ UNE CENTAINE D'ENTREPRISES VENUES DU MONDE ENTIER EN 2017. REPORTAGE AU PAYS DU BITCOIN. PAR MARY VAKARIDIS

«**I**CI, DANS LA CRYPTO VALLEY, c'est comme dans la Silicon Valley californienne. On ne voit rien de ce qui s'y passe si on ne sait pas où sonner.» Lausannois d'origine, Antoine Verdon est cofondateur, avec le serial entrepreneur zurichois Patrick Allemann, de la start-up Proxeus. Installée dans la périphérie de Zoug, la société travaille au développement d'un «wordpress pour la blockchain». Il s'agit d'un protocole qui permettrait à toute entreprise d'interagir avec la blockchain, comme wordpress a permis au citoyen lambda d'ouvrir son propre site de blog sur internet. Soutenue par des investisseurs japonais, la firme travaille avec plusieurs dizaines de développeurs basés à Singapour, Lisbonne et Zurich. Pourquoi avoir choisi Zoug comme siège de Proxeus? Patrick Allemann répond: «Un grand nombre de compétences juridiques et financières sont maintenant concentrées ici. C'est aussi un endroit privilégié pour recruter des collaborateurs dans les technologies de la crypto qui restent très difficiles à trouver. Car cette spécialisation n'est encore enseignée nulle part. En outre, comme c'est un tout petit canton, il suffit de sonner à une porte pour accéder au Registre du commerce.»

Dans le monde entier, la région de Zoug est maintenant connue comme la «Crypto Valley». «Aujourd'hui, il y a peut-être un millier de personnes dans le monde qui

ZOUG, UN ÉPICENTRE POUR LES LEVÉES DE FONDS

Dans le monde des cryptomonnaies, le jackpot, c'est l'ICO. Une des premières «Initial Coin Offering» de l'histoire a été effectuée à Zoug en 2014, lorsque Vitalik Buterin a levé 2,3 millions de dollars en douze heures pour la Fondation Ethereum. Aujourd'hui, la Crypto Valley joue un rôle-clé au niveau mondial avec des cabinets spécialisés comme Bitcoin Suisse ou MME. Selon le consultant PwC Strategy&, la cité helvétique représente l'un des trois epicentres internationaux des émissions de monnaie virtuelle, aux côtés de Singapour et Hongkong. En 2017, quelque 4,6 milliards de dollars ont été levés par le biais d'ICO, indique PwC Strategy&. D'après les estimations, quatre opérations sur dix ont eu lieu dans la Crypto Valley. Menée par Bitcoin Suisse en juin 2017, l'ICO de la firme israélienne Bancor a rapporté l'équivalent de 15 millions de dollars en une demi-heure. L'ICO de la fondation zougnoise Tezos, également encadrée par Bitcoin Suisse, a permis de récolter la somme record de 232 millions de dollars. Mais l'opération suscite des désaccords et une plainte collective a été déposée en décembre dernier aux Etats-Unis.

comprennent vraiment la blockchain. Et une bonne partie d'entre elles sont à Zoug», révèle un insider. *Forbes*, CNN et le *New York Times* se sont déjà étonnés du contraste entre ce paisible territoire de Suisse centrale et l'excitation qui accompagne l'essor de la blockchain. Fondée en début d'année dernière, la Crypto Valley Association rassemble déjà plus de 500 membres payants, tandis que les délégations chinoises et américaines se succèdent pour visiter ce nouveau hub.

Un boom qui tourne même à la surchauffe. Selon Mathias Ruch, fondateur de la société d'investissement et de location de bureaux Lakeside, une centaine de sociétés se seraient implantées dans la région en 2017. Egalement initiateur du concours Blockchain4Insurance lancé l'année dernière, ce diplômé MBA de l'Université de Berne s'attend à voir ce chiffre encore tripler en 2018. Le business angel affirme assister à «un vrai décollage depuis début 2017. Au pic de la demande, l'été dernier, nous enregistrons chaque semaine jusqu'à 100 prises de contact. Nous voyons maintenant arriver la troisième vague de firmes. Il y a eu les start-up actives dans les infra-structures et celles qui développent le protocole de base. Les sociétés de la dernière génération travaillent à des applications qui proposent des solutions appuyées au système de la blockchain. Au bénéfice de modèles solides, certaines lèvent d'énormes sommes.» Comme le dit l'adage, lorsqu'il y a une ruée vers l'or, ceux qui sont sûrs de faire fortune, ce sont les vendeurs de pioche.

Bitmain, le géant chinois

Emblématique du succès: le géant chinois Bitmain Technologies est en train d'ouvrir une filiale à Zoug. Bitmain se profile comme le principal fabricant d'ordinateurs qui sécurisent le réseau des monnaies digitales. La compagnie aurait engrangé des centaines de millions de dollars de bénéfices. Le mouvement est très observé car la Chine qui concentre une grande partie de la production de bitcoins est à un tournant. Pékin a récemment signifié sa volonté de restreindre cette industrie trop difficile à contrôler. Une opportunité pour Zoug. Les

autorités rêvent d'un effet d'entraînement qui amènerait d'autres groupes chinois dans la région.

L'attrait économique de Zoug ne date pas d'hier. En vertu d'une fiscalité parmi les plus avantageuses de Suisse, cette bourgade de 30 000 citoyens de 120 nationalités héberge davantage de sociétés que d'habitants. Le canton abrite notamment le siège du géant des matières premières Glencore.

Pourquoi la Suisse a-t-elle une telle cote auprès des acteurs de la crypto? Un argument récurrent évoque son organisation politique décentralisée. Ce fonctionnement fait écho à la blockchain qui repose sur l'absence de régulateur central et le besoin réduit en intermédiaires financiers. Au niveau international, la Crypto Valley est en concurrence avec d'autres pôles d'excellence à Singapour et à Dubaï. Certes peu démocratiques, ces gouvernements mènent une politique volontariste et proactive en faveur de la cryptofinance. Face à cette concurrence déterminée, l'ensemble des acteurs helvétiques du domaine déplore l'absence d'engagement clair de la part des autorités fédérales en faveur de la crypto.

L'arrivée du gourou Vitalik Buterin

Cette vocation de Mecque de la crypto trouve son origine dans l'implantation en 2014 de la Fondation Ethereum à Inwil par Vitalik Buterin, inventeur du système Ether et gourou de la scène crypto. Ce Canadien d'origine russe, âgé de 23 ans, figure parmi les précurseurs de la blockchain. Zoug a été baptisé Crypto Valley par un autre pionnier, le Sud-Africain Johann Gevers, qui a fondé la société Monetas à Zoug en février 2014.

«L'irruption à Zoug de Vitalik Buterin nous a fait l'effet d'un extraterrestre débarquant d'une soucoupe volante, relate Dolfi Müller, maire socialiste de la ville de Zoug. Même si nous ne comprenions pas toutes les subtilités de la blockchain, il nous semblait évident qu'il y avait là un énorme potentiel. A l'unanimité, l'Exécutif a décidé de soutenir ce secteur.»

La Ville a ainsi voulu donner un signal en acceptant dès 2017 les paiements en bitcoin jusqu'à 200 francs au contrôle des habitants et revendique ce slogan: «Small



Patrick Allemann (à g.) et Antoine Verdon ont établi leur société Proxeus à Zoug en raison du «grand nombre de compétences juridiques et financières concentrées ici».

World – Big Business.»

Invisibles derrière les façades, les start-up crypto sont dispersées dans cette vallée d'une trentaine de kilomètres qui s'étend vers Zurich. «Il y a eu un effet d'emballement entre juin et octobre derniers, rapporte Antoine Verdon. Lors de rencontres organisées sur le thème des cryptomonnaies à Zoug jusque-là confidentielles, on a vu tout d'un coup arriver 150 personnes qui cherchaient toutes un projet dans les devises virtuelles.» Un engouement qui rappelle les belles heures de la bulle internet au seuil de l'an 2000, lorsque des entrepreneurs pouvaient obtenir des millions de dollars auprès d'investisseurs croisés dans un Starbucks sur la base d'une vague présentation PowerPoint.

Dans le but de renforcer l'attrait de la région, la société zougnoise Lakeside, associée à différents partenaires, doit prochainement ouvrir un incubateur baptisé Crypto Valley Labs. Cette initiative doit permettre aux investisseurs de soutenir de jeunes équipes à leurs débuts. Cette structure prendra place dans un bâtiment de 1500 m²

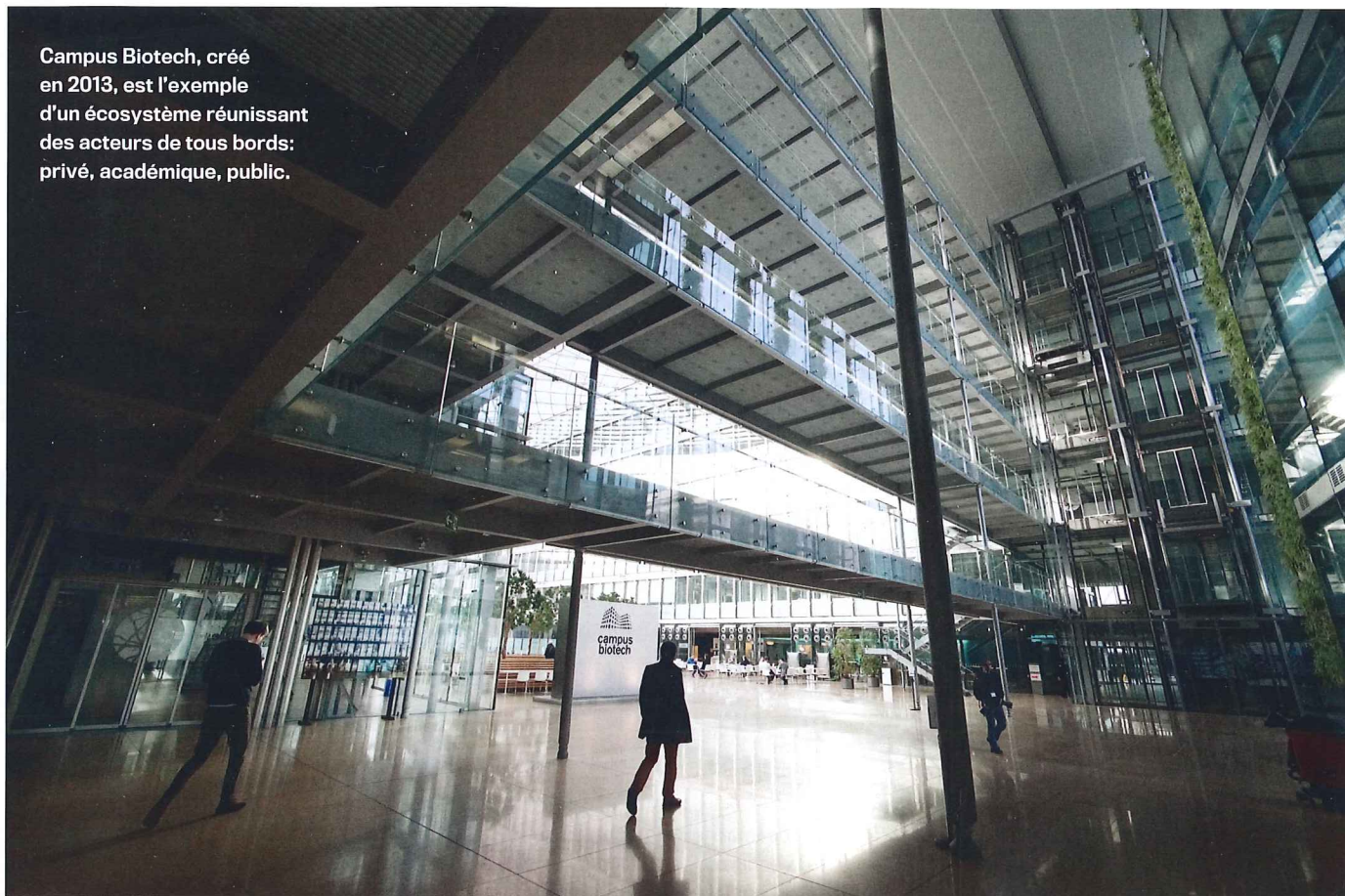
dans le centre de Zoug, baptisé Genesis Hub, qui offrira des espaces de coworking et des surfaces pour les start-up. Dans l'idée de réunir un écosystème complet, le Crypto Valley Labs doit aussi accueillir des avocats, des représentants des autorités locales et de hautes écoles.

Des commerçants portés sur le bitcoin

Paradoxalement, cette effervescence échappe complètement aux habitants du cru. Enfin pas à tous. Certains ont repéré des opportunités. Les commerçants les plus malins acceptent déjà les paiements en bitcoin, comme le propriétaire de la boutique House of Wines, Albert Osmani, qui se réjouit: «La moitié des clients qui paient en monnaie cryptée sont en fait des journalistes qui viennent tester la solution. La chaîne américaine CNBC vient tourner ici la semaine prochaine. Le bitcoin me procure une formidable publicité gratuite.» ■

Lire aussi la riposte des banques centrales face aux cryptomonnaies, page 14

Campus Biotech, créé en 2013, est l'exemple d'un écosystème réunissant des acteurs de tous bords: privé, académique, public.



Faut-il coopérer ou se concurrencer?

PAR AUGUSTE VELAY ET MYRET ZAKI Le Meyrin Economic Forum, organisé fin janvier, a plaidé pour l'intelligence collective. La collaboration entre différents secteurs serait le meilleur moyen de favoriser l'innovation.

AUJOURD'HUI, la collaboration est le maître mot. Grandes entreprises, PME, start-up et universités dialoguent et travaillent ensemble au service de l'innovation, car chaque entité sait qu'elle ne possède pas, entre ses murs, l'ensemble des compétences requises pour maîtriser l'économie 4.0. C'était le thème du Meyrin Economic Forum de ce 23 janvier, qui se tenait pour la cinquième année, en partenariat avec Bilan. Initiée par les pouvoirs publics, cette journée vise à réunir les différents acteurs de la région,

qu'ils soient publics ou privés. Cette année, les discussions autour de «Cocréation et intelligence collective» ont attiré 500 participants.

Commune parmi les plus dynamiques du canton de Genève, Meyrin accueille sur son territoire l'aéroport de Genève, le CERN, mais aussi d'importants groupes du secteur privé comme Hewlett-Packard, Firmenich ou Richemont. Sa zone industrielle connaît un essor renouvelé. A travers cet événement, les autorités publiques, représentées par le maire Jean-Marc Devaud et le délégué aux Affaires économiques Philippe Meyer,

ont abordé le rôle croissant des campus pour générer de l'innovation, les métiers du futur et les défis que peut entraîner l'open innovation. Pour Jean-Marc Devaud, être à l'écoute de ses entreprises est le meilleur moyen pour une ville comme Meyrin de dynamiser son économie et d'anticiper les mutations. L'intelligence collective, ont convenu les intervenants, permet d'obtenir des résultats supérieurs, mais elle requiert une culture ouverte, non plus en silos, mais en réseaux.

Pour la favoriser, la première chose à faire consiste à rassembler différents acteurs dans un cadre commun, que ce soient des structures collaboratives au sein d'un même groupe, ou des cercles associatifs réunissant différents partenaires. «L'intelligence collective est inscrite dans l'ADN du CERN», affirme Frédéric Bordry, directeur de la technologie au CERN. Le Campus Biotech, créé en 2013, avait consacré cette définition nouvelle des campus en tant qu'écosystèmes qui réunissent le privé, l'académique, le public, ou encore les ONG. La logique de tout campus est celle du réseau et du partage de connaissances. Depuis, nombre d'écosystèmes d'innovation se sont créés: Les Ateliers

PHOTOS: LAURENT GUIRAUD, VILLE DE MEYRIN

de Renens, fondés par Benoît Dubuis, qui dirige déjà le Campus Biotech; Innovation Bridge, initiative de la Fondation Nomads de Sabrina Cohen Dumani, et notamment son hub mobilité soutenu par Jean-Luc Favre, président de l'Union des associations patronales genevoises; le Festival Open Geneva, cofondé par Pierre Mirlesse, vice-président de Hewlett Packard Enterprise pour le secteur institutions publiques. D'autres écosystèmes sont en train de naître à cet instant même. Tous ces lieux s'évertuent à faciliter les échanges, à créer des synergies, une émulation.

Face aux réalités du terrain

Mais comment concilier l'objectif de coopération avec les impératifs concurrentiels de toute entreprise? Pour Frédérick Bordry, «un travail collectif est possible lorsqu'on partage un but commun». Avoir un but commun serait la parade à l'esprit de compétition qui peut ériger des murs et freiner le partage d'idées. Or rien n'est plus efficace que de convaincre les membres d'un réseau qu'ils ont un avantage personnel à collaborer pour un objectif supérieur. Ainsi, le CERN, qui a donné naissance à internet en 1993, s'efforce de réunir autour d'un projet (l'étude fondamentale des particules) des personnes de disciplines et de cultures très diverses.

Il reste qu'une certaine ambiguïté règne entre la coopération et la compétition. En effet, si la coopération n'annule pas pour autant la concurrence, il subsiste une réalité faite de secrets industriels, de rétention d'informations et de crainte de perdre ses avantages concurrentiels. Derrière un jargon managérial (horizontalité, fluidité, ouverture), bon nombre d'acteurs sont réticents à échanger au-delà d'un certain niveau d'information. Les inventions protégées par des brevets restent bien sûr en dehors des échanges transversaux, tout comme le cœur de métier, que ce soit par exemple dans l'horlogerie ou



Pour Jean-Marc Devaud, maire de Meyrin, être à l'écoute permet d'anticiper les défis.

la banque, où certains procédés restent largement protégés entre groupes ou marques rivaux. Dans le cas des banques, la recherche et développement de technologies financières (fintech) se fait largement dans le cadre de laboratoires internes ou en internalisant des start-up. De grandes entreprises comme Swisscom disposent d'un incubateur à l'interne, tout en collaborant avec l'extérieur.

Un travail d'équilibriste

Le dilemme entre coopération et concurrence n'est pas nouveau. Dans *The Lessons of History*, Will et Ariel Durant énoncent un principe de biologie qui fait écho au monde économique: «La première leçon biologique de l'histoire, c'est que la vie est une compétition. (...) La coopération existe et augmente avec le développement social, mais en grande partie parce qu'elle est un instrument et une forme de compétition; nous fonctionnons en groupe en vue de renforcer notre groupe, en compétition avec d'autres groupes.» Frédérick Bordry utilise à cet égard le terme de «co-opétition». Celui-ci se base sur une théorie décrite par Adam Brandenburger et Barry Nalebuff dans leur livre *Co-opétition*: sur la base de la théorie des jeux, les auteurs essaient de cerner la coexistence et l'effet de réciprocité entre compétition et coopération.

Gianluca Rigolio, directeur du Campus genevois de haute horlogerie, traduit bien cette ambiguïté: «La (simple) proximité des entreprises ne suffit pas (à créer des synergies). Il y a une culture du secret dans nos différentes maisons.» D'où l'importance

d'un chef d'orchestre chapeautant le tout. Il doit convaincre les différentes maisons que c'est le groupe Richemont qui sortira vainqueur de ces collaborations. Le travail réalisé en commun par les membres du groupe permettra ainsi à ce dernier d'être plus compétitif vis-à-vis de ses concurrents. Il doit donc identifier les secteurs clés qui doivent être protégés, et ceux qui peuvent être ouverts. Un travail d'équilibriste.

C'est également le point de vue de Pierre Mirlesse, de Hewlett-Packard Enterprise: «Le centre d'innovation européen de Hewlett-Packard est à Meyrin, et on y associe des sociétés de la région.» Il souligne que l'open innovation est devenue une véritable nécessité aussi dans le secteur public, à l'heure où se pensent les smart cities.

L'enjeu des données

Si la coopération est une évidence pour Sabrina Cohen Dumani, initiatrice d'Innovation Bridge, cela soulève d'importantes questions de contrôle des données à terme, selon elle. Si on codéveloppe l'innovation, n'y a-t-il pas le risque de voir les données de millions d'utilisateurs tomber au final dans les mains d'un seul groupe, tel Google, Amazon, Facebook et Apple? Les GAFA détiennent en effet aujourd'hui des milliards de profils d'utilisateurs, et cette information, pourtant créée par la collectivité, n'est pas partagée avec la collectivité. L'accumulation de ces données confère même à ces groupes une valorisation boursière probablement bien supérieure à la valeur que ces groupes offrent aux utilisateurs individuels en leur mettant à disposition ces plateformes gratuitement.

Dans la discussion coopération versus concurrence, l'exemple des GAFA montre que les données, une fois privatisées, jouent pour la ligue compétitive et non collaborative. «De nouveaux modèles d'affaires sont à trouver, un nouveau contrat social reste à définir», conclut la présidente de la Fondation Nomads, qui voit ici un enjeu majeur pour l'avenir de nos sociétés. ■

**«UN TRAVAIL COLLECTIF
EST POSSIBLE
LORSQU'ON PARTAGE
UN BUT COMMUN»,
TÉMOIGNE UN DIRECTEUR
DU CERN**



Réunion de banquiers anonymes

Bilan

RÉDACTRICE EN CHEF Myret Zaki
RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS
 Serge Guertchakoff, Bilan
 Matthieu Hoffstetter, bilan.ch
 Cristina d'Agostino, Bilan Luxe

RÉDACTION Jean-Philippe Buchs,
 Fabrice Delaye, Chantal de Senger,
 Mary Vakariadis (Zurich)

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
 Christophe Bertschy, Hanspeter Frey,
 Yves Nidegger, Xavier Oberson,
 Virgile Perret, Gian Pozzy,
 Joan Plancade, Marjorie Théry,
 Auguste Velay

CHEF D'ÉDITION Inès Girod
DIRECTEUR ARTISTIQUE
 Pierre Broquet

GRAPHISME Charlene Martin
RÉDACTION PHOTO David Huc

SECRÉTARIAT Sylvie Bernaudon
 (assistante de la rédactrice en chef)

MARKETING Dahlia Al-Khudri,
 Jacques Molinari, Florence Ruffetta

RÉDACTION Rue des Rois 11,
 1204 Genève E-MAIL: bilan@bilan.ch
 TÉL. +41 22 322 36 36

ÉDITEUR Tamedia Publications
 romandes SA
DIRECTEUR Serge Reymond

PUBLICITÉ PRINT
 Tamedia Advertising
SUISSE ROMANDE
 Av. de la Gare 33, 1001 Lausanne
 TÉL. + 41 21 349 50 50
 publicite.lausanne@tamedia.ch

SUISSE ALÉMANIQUE
 Werdstrasse 21, 8021 Zurich
 TÉL. + 41 44 251 35 75
 anzeigen@bilan.ch
GUICHET PHYSIQUE
 www.pointannonces.ch

IMPRESSION
 Stämpfli SA, Berne

ABONNEMENTS

TÉL. 0842 188 188 (tarif local)
 22 parutions par an + Hors-séries
SUISSE 1 an: Fr. 229.- 2 ans: Fr. 405.-
 3 mois: Fr. 29.- (TVA 2,5% incluse)

ÉTRANGER 1 an éd. numérique (seule):
 Fr. 119.- (TVA 2,5% incluse)

DÉCOUVERTE 6 éditions: Fr. 29.-
 (TVA 2,5% incluse)

Toutes nos offres sur abo.bilan.ch

BILAN SUR IPAD 7 francs
 pour l'édition courante, 5 francs
 pour les numéros précédents,
 gratuit pour les abonnés.

TIRAGE CONTRÔLÉ ET LECTORAT
 9283 exemplaires (REMP 2017)
 172 000 lecteurs (Audience totale,
 REMP 2017-2)

En vertu des dispositions relatives au droit
 d'auteur ainsi qu'à la Loi contre la
 concurrence déloyale et sous réserve de
 l'approbation préalable écrite de l'éditeur
 sont notamment interdites toute
 réimpression, reproduction, copie de texte

rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute
 utilisation sur des supports optiques,
 électroniques ou autres. L'exploitation
 intégrale ou partielle des annonces par des
 tiers non autorisés, notamment sur des
 services en ligne, est expressément interdite.
 «Les informations contenues dans la
 rubrique «Patrimoine» de Bilan sont
 générales et abstraites et ne sauraient
 remplacer un conseil financier individualisé.
 Bilan ne peut garantir au lecteur que ces
 données sont adéquates et conformes à la
 situation concrète du lecteur. Aussi Bilan
 n'offre-t-il avec les informations de sa
 rubrique «Patrimoine» aucune prestation de
 service dans ce sens. Ces informations ne
 constituent pas des recommandations et
 n'engagent pas Bilan. Les dispositions prises
 sur la base desdites informations se font aux
 propres risques du lecteur. Bilan décline toute
 responsabilité pour les éventuels dommages
 résultant de l'utilisation et/ou interprétation
 des données de la rubrique «Patrimoine».

En plus des formats publicitaires classiques,
 deux formats de contenus publicitaires
 spécifiques sont présents dans les médias de

Tamedia: - Branded Content: en principe, le
 focus est mis sur le produit ou la prestation
 proposés par le client. De par son lay-out et
 de par sa typographie propres, le
 publiportage se distingue du contenu
 rédactionnel. Le publiportage est
 clairement identifié et désigné sous
 l'appellation «Paid Post» ou
 «publiportage». - Native Advertising: son
 contenu est articulé autour d'un sujet ou
 d'une thématique qui sont généralement en
 lien avec le produit ou la prestation proposés
 par le client. Le contenu est traité sous forme
 journalistique. Le lay-out est le même que
 celui utilisé pour les contenus rédactionnels
 du titre. Cette forme publicitaire est
 clairement identifiée et désignée sous
 l'appellation «sponsored» ou «sponsorisé»
 Ces deux types de contenus publicitaires sont
 conçus par le département du Commercial
 Publishing. La collaboration de membres des
 rédactions de Tamedia est prohibée.

INDICATION DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES SELON ARTICLE 322 CSP:

Actua Immobilier SA, CIL Centre
 d'Impression Lausanne SA, Homegate AG,
 ImmoStreet.ch S.A.



Réunion de banquiers anonymes

Bilan

RÉDACTRICE EN CHEF Myret Zaki
RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS
 Serge Guertchakoff, Bilan
 Matthieu Hoffstetter, bilan.ch
 Cristina d'Agostino, Bilan Luxe

RÉDACTION Jean-Philippe Buchs,
 Fabrice Delaye, Chantal de Senger,
 Mary Vakaridis (Zurich)

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
 Christophe Bertschy, Hanspeter Frey,
 Yves Nidegger, Xavier Oberson,
 Virgile Perret, Gian Pozzy,
 Joan Plancade, Marjorie Théry,
 Auguste Velay

CHEF D'ÉDITION Inès Girod
DIRECTEUR ARTISTIQUE
 Pierre Broquet

GRAPHISME Charlene Martin
RÉDACTION PHOTO David Huc

SECRÉTARIAT Sylvie Bernaudon
 (assistante de la rédactrice en chef)

MARKETING Dahlia Al-Khudri,
 Jacques Molinari, Florence Ruffetta

RÉDACTION Rue des Rois 11,
 1204 Genève E-MAIL bilan@bilan.ch
 TÉL. +41 22 322 36 36

ÉDITEUR Tamedia Publications
 romandes SA
DIRECTEUR Serge Reymond

PUBLICITÉ PRINT
 Tamedia Advertising
SUISSE ROMANDE
 Av. de la Gare 33, 1001 Lausanne
 TÉL. +41 21 349 50 50
publicite.lausanne@tamedia.ch

SUISSE ALÉMANIQUE
 Werdstrasse 21, 8021 Zurich

TÉL. +41 44 251 35 75

GUICHET PHYSIQUE
www.pointannonces.ch

IMPRESSION
 Stämpfli SA, Berne

ABONNEMENTS

TÉL. 0842 188 188 (tarif local)
 22 parutions par an + Hors-séries
SUISSE 1 an: Fr. 229.- 2 ans: Fr. 405.-
 3 mois: Fr. 29.- (TVA 2,5% incluse)

ÉTRANGER 1 an éd. numérique (seule):
 Fr. 119.- (TVA 2,5% incluse)

DÉCOUVERTE 6 éditions: Fr. 29.-
 (TVA 2,5% incluse)

Toutes nos offres sur abo.bilan.ch
BILAN SUR IPAD 7 francs
 pour l'édition courante, 5 francs
 pour les numéros précédents,
 gratuit pour les abonnés.

TIRAGE CONTRÔLÉ ET LECTORAT
 9283 exemplaires (REMP 2017)
 172 000 lecteurs (Audience totale,
 REMP 2017-2)

En vertu des dispositions relatives au droit
 d'auteur ainsi qu'à la Loi contre la
 concurrence déloyale et sous réserve de
 l'approbation préalable écrite de l'éditeur
 sont notamment interdites toute
 réimpression, reproduction, copie de texte

rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute
 utilisation sur des supports optiques,
 électroniques ou autres. L'exploitation
 intégrale ou partielle des annonces par des
 tiers non autorisés, notamment sur des
 services en ligne, est expressément interdite.
 «Les informations contenues dans la
 rubrique «Patrimoine» de Bilan sont
 générales et abstraites et ne sauraient
 remplacer un conseil financier individualisé.
 Bilan ne peut garantir au lecteur que ces
 données sont adéquates et conformes à la
 situation concrète du lecteur. Aussi Bilan
 n'offre-t-il avec les informations de sa
 rubrique «Patrimoine» aucune prestation de
 service dans ce sens. Ces informations ne
 constituent pas des recommandations et
 n'engagent pas Bilan. Les dispositions prises
 sur la base desdites informations se font aux
 propres risques du lecteur. Bilan décline toute
 responsabilité pour les éventuels dommages
 résultant de l'utilisation et/ou interprétation
 des données de la rubrique «Patrimoine».

En plus des formats publicitaires classiques,
 deux formats de contenus publicitaires
 spécifiques sont présents dans les médias de

Tamedia: - Branded Content: en principe, le
 focus est mis sur le produit ou la prestation
 proposés par le client. De par son lay-out et
 de par sa typographie propres, le
 publiereportage se distingue du contenu
 rédactionnel. Le publiereportage est
 clairement identifié et désigné sous
 l'appellation «Paid Post» ou
 «publiereportage». - Native Advertising: son
 contenu est articulé autour d'un sujet ou
 d'une thématique qui sont généralement en
 lien avec le produit ou la prestation proposés
 par le client. Le contenu est traité sous forme
 journalistique. Le lay-out est le même que
 celui utilisé pour les contenus rédactionnels
 du titre. Cette forme publicitaire est
 clairement identifiée et désignée sous
 l'appellation «sponsored» ou «sponsorisé»
 Ces deux types de contenus publicitaires sont
 conçus par le département du Commercial
 Publishing. La collaboration de membres des
 rédactions de Tamedia est prohibée.

INDICATION DES PARTICIPATIONS

IMPORTANTES SELON ARTICLE 322 OFS:
 Actua Immobilier SA, CIL Centre
 d'Impression Lausanne SA, Homegate AG,
 ImmoStreet.ch SA.